



**Compte-rendu
GROUPE DE TRAVAIL
CULTURE
Du 11 décembre 2008
à Gerbéviller, maison des associations**

Etaient présents :

Mesdames : Andrée STOECKLIN (Gerbéviller), Marie-France LOPPION (Frambois), Alexandra SIMONKLEIN (Remenoville) et Jeanne-Odile HAGNIEL (Seranville) ;

Messieurs : Pascal BURGAIN et Dominique SCHWEIZER (Magnières), Yann LOPPION (Frambois), Bruno PERRIN (Moyen) et Jean-Christophe PICOT (Gerbéviller) ;

Excusés : Anne-Claire BOURGON, Hélène BROYEZ et Françoise GUIZOT ;

Participaient également à la réunion : Daniel LOPPION (correspondant Est Républicain) et Vincent LÉTICHE (agent de développement local).

* * *

1. Lieu culturel

La question de la création d'un lieu culturel pour la communauté de communes est déjà ancienne. Afin d'avancer sur ce sujet, Pascal BURGAIN propose aux membres du groupe de travail de réfléchir sur la pertinence et la viabilité d'un tel lieu.

➤ Pour commencer, il rappelle qu'une **réunion** avait eu lieu le **7 février 2008** sur ce point. Plusieurs critères avaient été définis. Ainsi, ce lieu doit :

- > **être « vivant »**, par l'intermédiaire d'activités d'associations, de résidences d'artistes, de spectacles. Le lieu culturel doit être un lieu de vie du territoire. En cas de résidence, il serait ainsi possible d'imaginer qu'un logement soit disponible pour les artistes accueillis, sans pour autant concurrencer les hébergements existants du territoire ;
- > **être disponible pour tout type d'activités** et à destination des jeunes du territoire (activités culturelles au sens large, art plastique, expositions, spectacles invités ou créations locales...) ;
- > **d'une capacité de 100 à 300 personnes**, jauge modulable, pour ne pas concurrencer les salles communales existantes et ne pas être démesurée par rapport au territoire et à une relation « humaine » entre artistes et public ;
- > **mis à disposition des acteurs culturels le souhaitant, en échange d'une production dans les salles du territoire** ;
- > envisager la présence d'un **animateur culturel** pour la gestion de ce lieu culturel ;
- > engager une réflexion pour envisager la **mise en commun d'équipements** de ce lieu avec d'autres équipements à réaliser ou existants ;
- > avoir la programmation s'appuyant sur l'existant : « contes de Frambois », programmation des associations et communes du territoire,...

➤ Le groupe de travail rappelle ensuite la **genèse de l'idée** :

- > **Plusieurs manifestations ont été mises en place** dans les dernières années : manifestations du club théâtre, Tradanse, Fleur des Chants,...

- > Ces manifestations se sont déroulées dans des **lieux a priori non destinés aux spectacles**, avec d'importantes difficultés pour le montage et le démontage du matériel.
- > **Certains spectacles n'ont pas pu être accueillis** en raison du caractère inapproprié des lieux existants.
- Cette présentation amène plusieurs **réactions dans le groupe de travail** :
 - > Nécessité de définir **à quoi va servir ce lieu et comment il va vivre**,
 - > Besoin de **faire vivre ce lieu** pour qu'il serve l'animation du territoire : lieu de répétitions, d'expositions,....,
 - > Un nouveau lieu doit permettre la dynamisation des lieux existants,
 - > Si un lieu tout équipé est créé, il est possible que certains, pour lesquels les montages de lieux sont une activité intéressante, se désintéressent de l'animation du territoire,
 - > Les **missions du lieu** :
 - Accueil dans de bonnes conditions,
 - Lieu de rencontres : besoin qu'il se passe quelque chose tous les jours,
 - Nécessité que cela ne soit pas une « salle des fêtes » intercommunale,
 - Besoin de se sentir chez soi,
 - Fonctionnement à trouver proche de celui d'une Maison des Jeunes et de la Culture (MJC), à l'échelle du territoire de la CCM,
 - > Ce lieu sera **à destination de la population d'un territoire plus large** que celui de la CCM. Il ne pourra pas être situé loin des axes de circulation importants du territoire.
 - > Le **château de Moyen** pourrait être un site intéressant à mettre en valeur, mais il est nécessaire de recueillir des éléments supplémentaires de la part de l'association le gérant pour savoir si les critères mis en avant par le groupe de travail pourraient être remplis.
 - > Pour que ce lieu corresponde au territoire, il faut qu'il soit **lié à un jardin**, afin de ne pas rompre avec les animations déjà réalisées, du type « bibliothèques chantantes ».
 - > Une ou des **annexes** (salle de répétition, salle d'exposition, salle de théâtre...) doivent être créées pour répondre au besoin.
 - > Le lieu doit être **vivant « avant, pendant et après sa réalisation »** et mettre en valeur les ressources du territoire. Il doit servir de « prétexte » à faire vivre le territoire, avant même d'être construit. Un projet global doit donc être mis en place.
- Toutes ces réflexions amènent le groupe de travail à concevoir la **manière dont ce lieu doit fonctionner**. Plusieurs solutions sont envisagées et devront être approfondies pour une prochaine réunion :
 - > Prise en charge de la gestion du lieu par une association et un professionnel.
 - > Gestion par une compagnie, un groupe, un artiste sous contrat pendant deux ou trois ans.
 - > Mise à disposition d'un lieu à des artistes (exemples de La Chaussée dans la Meuse, de Materia Prima à Maxéville)

- > Autoconstruction : construction du lieu par des personnes du territoire, passionnées par une activité (comme par exemple le travail du bois). Un tel lieu impliquerait les habitants
- La **prochaine étape** consiste à analyser le fonctionnement de lieux déjà existants et la manière selon laquelle les projets ont été mis en place :
 - > Salle gérée par une association,
 - > Salle gérée par des artistes,
 - >
- Pour conclure cette réflexion, les participants à la réunion s'accordent pour dire que des personnes extérieures au groupe de travail devront être associées à la réflexion pour faire avancer le projet. Le bouche à oreille sera le meilleur relais pour appeler les volontaires à s'associer à la réflexion. Chacun, dans son association, devra se demander en quoi il peut être acteur de ce lieu.
- Jeanne-Odile HAGNIEL indique que l'association des Amis de l'Orgues a déjà l'instrument de l'église de Gerbéviller à faire vivre et qu'elle ne peut pas s'investir dans un tel projet.
- Un délai d'un an est fixé pour présenter un projet global.
- La prochaine réunion du groupe de travail est fixée au 28 janvier 2009, avec l'ordre du jour suivant :
 - > Bilan du projet Belgique
 - > Fête de la musique
 - > Programmation 2009
 - > Evolution de la Convention de Développement Culturel

2. Questions diverses

- Projet culturel de la Communauté de Communes du Bayonnais (CCB) dans le cadre de la Convention de Développement Culturel (CDC) : Vincent LÉTICHE porte à la connaissance des membres du groupe de travail du projet de la CCB d'animations culturelles à mettre en place dans le cadre de la CDC. Chacun est invité à se joindre à l'organisation de ces animations.
- Sollicitation du théâtre de la Méridienne :
 - > Un spectacle a été créé au Théâtre de la Méridienne, pouvant aller jusqu'à la forme « théâtre en appartement », discutée par le groupe de travail.
 - > Le coût pourrait être d'environ 1 000 € pour une structure d'accueil.
 - > Des porteurs de projets sont invités à se manifester si le projet les intéresse.
 - > Les dates de réalisation sont possibles en février, mai ou juin 2009.
- Amis de l'Orgue
 - > Jeanne-Odile HAGNIEL indique que l'association des Amis de l'Orgue a décidé fin septembre d'organiser un concert par saison.
 - > Elle rappelle que dans le cadre de la CDC, un financement est possible selon une règle « 1 € de la CDC pour 1 € d'une structure intercommunale ».

- >Quelle est la possibilité d'intervention de la communauté de communes pour cette association ?
- >Pascal BURGAIN demande s'il est possible de soutenir une association pour sa programmation annuelle.
- >En 2008, une aide exceptionnelle de la communauté de communes avait été versée, car cela conditionnait l'aide de la CDC et aucune autre solution ne pouvait être envisagée.
- >Le budget des concerts doit être transmis à la CCM avant la prochaine réunion du groupe de travail pour qu'une aide soit éventuellement votée au conseil communautaire du 17 février 2009.

➤ Marie-France LOPPION informe les membres du groupe de travail qu'une exposition sur Athanase GRANDJACQUOT aura lieu le dimanche suivant.

➤ Yann LOPPION indique que des problèmes ont eu lieu lors de l'installation de la conteuse le 20 novembre. Les adhérents du Foyer Rural ne souhaitent plus participer à des manifestations si elles sont gérées de cette manière.

Destinataires du compte-rendu :

- membres du groupe « Culture »
- membres du Bureau
- communes